

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Ne pas désavantager le commerce de détail suisse

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Ne pas désavantager le commerce de détail suisse, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Politique structurelle	1

Abréviations

WAK-SR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates

CER-CE Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats

Chronique générale

Economie

Politique économique

Politique structurelle

MOTION
DATE: 06.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de lutter contre le tourisme d'achat, Werner Hösli (udc, GL) a proposé, par l'intermédiaire d'une motion, la **baisse de la franchise-valeur de 300 CHF à 50 CHF**. Il estime que l'expansion du tourisme d'achat menace les entreprises suisses, et notamment le commerce de détail helvétique. Selon lui, un abaissement de la franchise-valeur freinerait les importations parallèles et augmenterait les recettes de la Confédération. La franchise-valeur correspond au montant autorisé, en franc suisse, lors de l'importation d'achats à l'étranger.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il souligne que des études récentes ont pointé du doigt la force du franc, et non pas la franchise-valeur, comme responsable principal du tourisme d'achat. Ainsi, une telle modification n'aurait que des répercussions mineures sur le comportement d'achat des helvètes, mais chargerait administrativement les douanes suisses. L'objectif initial ne serait donc pas atteint. La commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a également proposé de rejeter la motion par 7 voix contre 2 et 1 abstention. Elle estime qu'il est nécessaire d'attendre le rapport sur le postulat 17.3360 avant de se prononcer. Au final, la chambre des cantons a rejeté la motion par 30 voix contre 14.¹

¹ BO CE, 2019, pp.48 s.; Communiqué de presse CER-CN du 27.06.2019; Rapport CER-CE du 14.01.2019